

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Président : M. Alan TORSELLETTI

Présents-es : Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO

MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON (Vice-président), Valentin SAVIGNY et Olivier SCHEIB

Conseil administratif : M. Steve DELAUDE, Maire
Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs

Secrétaire : M. Jacques NIERLE (Excusé)

Excusé.e.s : Mme Josiane CHAIGNAT

Procès-verbaliste : Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions des séances du 20 mai 2021.....	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	3
1. Informations diverses	3
a. Promotions citoyennes au Victoria-Hall.....	3
b. Courrier reçu sur l'installation d'une vidéosurveillance	3
C. Rapports de commissions	4
1. Rapport de la commission Environnement intitulé « Salubrité »	4
D. Communications du Conseil administratif	6
1. Informations diverses	6
a) Le Piano égaré	6
b) Le Couffin.....	6
E. Propositions individuelles et questions	7
a. Dates à retenir	7
b. Projet intergénérationnel	7
c. Education citoyenne des 8P	7
d. Etude de remplacement de deux places de stationnement en parking à vélos	7
e. Casquettes du 60 ^e du FCPC offertes	8
f. Date du Bicentenaire + 1	8
g. Absence de poubelles au tennis club.....	8
h. Panneaux de format mondial	9
i. Promotions citoyennes communales.....	9

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Steve Delaude, Maire, les Conseillers administratifs Prisca Wasem et Fernand Savigny et la représentante de l'administration communale ainsi que le public (deux personnes). Il excuse les absences de Mme Josiane Chaignat et M. Jacques Nierlé. Il ouvre la séance à 20h00.

Le Président souhaite prononcer les quelques mots ci-dessous avant d'entrer dans la séance :

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, par ces quelques mots, de vous remercier chaleureusement de la confiance que vous m'accordez en me désignant à la Présidence du Conseil municipal de Perly-Certoux pour l'année législative 2021-2022. Je suis conscient de l'importance de cette haute fonction communale, d'autant plus que je ne suis âgé que d'une vingtaine d'années. En plaçant à la Présidence le plus jeune conseiller municipal, la commune de Perly-Certoux fait passer un message fort : apporter de la reconnaissance à la jeunesse qui représente l'avenir de notre société.

L'année législative qui s'ouvre est pleine d'espoir : nos autorités fédérales ont récemment annoncé vouloir lever les restrictions sanitaires qui pèsent sur notre quotidien. Nos espoirs de retrouver une certaine forme de normalité sont donc nombreux mais ne pourront être réalisés uniquement si nous continuons de respecter les consignes et les règles fixés par nos autorités. Je place donc cette année sous le signe de l'espoir en formant mes meilleurs vœux pour que nous réussissions, tous ensemble, à gagner la bataille commencée en mars 2020.

Au terme de cette première année de la législature 2020-2025, l'organe législatif de la commune est prêt à affronter les nouveaux défis qui vont se présenter à lui, notamment en matière d'aménagement, de protection de l'environnement mais aussi dans le domaine social, sportif et culturel.

Le serment que nous avons toutes et tous prononcé il y a un an, en début de législature, c'est à-dire remplir consciencieusement les devoirs de notre charge, doit nous guider lors de toutes nos prises de décisions. N'oublions pas que nous sommes au service des citoyennes et des citoyens de la commune et montrons notre volonté claire de faire honneur au mandat qui nous a été confié par le peuple.

Je souhaite de tout cœur que ce conseil poursuive son travail avec un état d'esprit positif, empreint de confiance mutuelle et de respect, tout en restant critique et attentif à l'évolution de notre commune pour que Perly-Certoux continue de rester un lieu où il y fait bon vivre.

Je remercie Michel Mouton, président sortant, pour son implication déterminée lors des séances de notre conseil.

Mes remerciements vont également à mes parents, pour leur grand soutien apporté au quotidien ainsi qu'à Steve Delaude pour ses conseils et son appui, sans oublier notre administration communale en particulier Jacques Nierlé et Véronique Preti pour leur dévouement professionnel.

Enfin, mes remerciements s'adressent à vous tous pour votre implication sincère dans la politique communale. Chers élus : soyez ici remerciés pour les nombreuses heures de travail et le temps que vous passez en faveur de notre belle commune.

Pour conclure, je dois vous assurer qu'à la présidence de ce Conseil je mettrai toute mon énergie au service d'une seule cause : celle du bon fonctionnement de notre assemblée et de sa représentation auprès de tous les habitants.

Afin de célébrer cette nouvelle présidence, j'ai le plaisir de vous inviter à une petite agape qui se tiendra, en fin de séance, dans cette salle.

Bon travail et bonne séance !

Vive Perly-Certoux !

L'assemblée applaudit.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions des séances du 20 mai 2021

Les diverses coquilles signalées sont modifiées directement dans le document final.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

P. 3, l'avant-dernière phrase du dernier paragraphe n'est pas claire. Il faut lire : *Il est précisé que cet effet exponentiel est arrêté pour une commune qui aurait un indice de capacité financière telle, qu'il lui donnerait déjà le droit maximum d'imposer les revenus de ses habitants acquis hors de son territoire.*

P. 6, 2^e §, modifier : *Le Président ~~interrompt~~ demande à*

P. 6, 8^e §, ajouter : *(...), dont il faut tenir **compte** car...*

P. 7, avant-dernier § de la page, dernière phrase, modifier : *(...) besoin calculé sur la base **du nombre d'enfants de moins de 4 ans** (...)*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 est adopté par 15 voix « pour » et deux abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 20 mai 2021

Le compte rendu des décisions et délibérations du 20 mai 2021 est adopté par 15 voix « pour » et deux abstentions.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a. Promotions citoyennes au Victoria-Hall

Le Président informe que la Ville de Genève organise une cérémonie de Promotions citoyennes pour les jeunes nés en 2003 le lundi 4 octobre 2021. Il invite les conseillers municipaux qui souhaitent y prendre part à s'inscrire auprès du Secrétariat général rapidement. Pour information, les jeunes citoyens de la commune seront également reçus par les Autorités communales en 2021.

b. Courrier reçu sur l'installation d'une vidéosurveillance

Le Président informe qu'un courrier a été adressé tant au Conseil municipal qu'au Conseil administratif d'une habitante de Plan-les-Ouates au sujet de la vidéosurveillance sur la commune. Le Président en donne lecture :

Mesdames et Messieurs les élues et élus,

Je vous écris suite au cambriolage et à l'agression qu'ont subi mes parents, Madame et Monsieur Lamunière, lesquels habitent depuis quarante ans au 54 chemin du Village, juste en face de la Mairie.

Le délit le plus grave, à savoir l'agression, a eu lieu en mars dernier. Deux mois plus tard, les malfrats courent toujours. La police aurait pu visionner les caméras de surveillance de la Mairie, celles du parking. Hélas, il n'y en avait pas. J'avoue ma surprise quand on sait que la plupart des bâtiments publics sont surveillés. Outre l'aspect sécuritaire pour ceux qui travaillent ou fréquentent la Mairie, des caméras, dans le cas de figure, auraient permis de voir les malfrats, leur voiture et la plaque d'immatriculation et peut-être de les identifier !

Au nom de mes parents et des futures victimes, je vous demande de me dire si votre commune entend procéder à l'acquisition et à l'installation de caméras dans les mois à venir. Ce ne serait pas un luxe quand on sait que d'autres agressions se sont produites à Perly il n'y a pas si longtemps. Sans compter que la prévention fonctionne aussi dans une chaîne sécuritaire et que des caméras ne représentent pas un énorme budget pour une commune comme Perly-Certoux.

En vous remerciant de m'avoir lue, je vous adresse, Mesdames et Messieurs les élues et élus, mes salutations distinguées.

Le Président informe que ce domaine étant de la compétence du Conseil administratif, il passe la parole à M. Steve Delaude, Délégué à la sécurité.

M. Delaude informe sur les éléments de réponse en rappelant qu'installer des caméras de surveillance, pour une collectivité publique, est relativement compliqué. La LIPAD donne un sens strict sur la manière d'utiliser et d'installer des caméras. On peut protéger des bâtiments publics mais en restreignant l'angle de vue sur les bâtiments, afin d'éviter de filmer indistinctement le public. L'installation de caméras pour surveiller des endroits publics est encore plus compliquée, car les gens ont droit à la protection de leurs données et vie privées. De plus, on ne peut installer des caméras sur un lieu qui n'est pas problématique, comme, par exemple, la place du Village, qui n'est pas considérée comme dangereuse. Même si c'est malheureux pour les personnes concernées, la commune n'aurait rien

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

pu faire dans le cas relevé par le courrier. Elle ne peut pas non plus se substituer aux privés pour la protection de leurs biens privés. Enfin, si des caméras avaient été installées sur la place du Village, elles n'auraient pas servi si une agression avait été commise ailleurs dans la commune. M. Delaude rappelle qu'on ne peut pas et on ne veut pas mettre des caméras partout, car c'est extrêmement compliqué. M. Delaude explique qu'une commune ne décide pas simplement de mettre des caméras mais doit demander une autorisation. La police en met dans l'espace public mais pour des raisons de trafic motorisé. Il précise que, dans la cadre d'une déchetterie par exemple, les caméras n'auraient pas rendu possible l'identification des personnes.

C. Rapports de commissions

1. Rapport de la commission Environnement intitulé « Salubrité »¹

M. Cheyroux, président de la commission, précise que ce rapport traite des loisirs et déjections humaines dans les espaces verts de la commune. Le sujet a déjà été abordé par le passé, mais la solution proposée avait été rejetée. Avec le retour des beaux jours, et l'usage accru de ces espaces de nature, la Commission Environnement propose trois mesures : encourager le Conseil administratif à lancer une campagne de sensibilisation des publics aux WC qu'ils peuvent trouver au plus proche du parc de Quédan et de l'espace de détente du bord de l'Aire ; mettre en place une cabine de WC mobile dans le parc de Quédan et au bord de l'Aire, afin d'en mesurer l'utilisation à la fin de la saison estivale.

M. Gisiger informe sur les coûts d'un WC chimique, transmis par une entreprise de la place. Pour les options les plus chères, soit une cabine par site et deux vidanges par semaine, cela coûterait CHF 950.- par mois et par site. A multiplier par trois pour la durée de l'été. M. Gisiger souligne que cela représente très peu d'argent et c'est pour cela qu'il préconise, avec M. Cheyroux, de faire l'essai. Il revient sur les toilettes sèches et indique que cette formule lui a été fortement déconseillée pour les lieux publics, faute de discipline du public.

M. Cheyroux reprend la troisième mesure proposée, qui consiste à demander une implantation de WC publics extérieurs définitifs, sur les sites de l'ancienne Chapelle et du Couvert de Certoux.

M. Martignoni précise que ces deux emplacements ont été choisis en fonction de la facilité d'écoulement à proximité. Les voiries d'évacuation représentent le gros du coût de ces installations, et à ces deux emplacements, elles seraient facilitées par des évacuations existantes. Il revient sur la question, soulevée par Mme Wasem en commission, de l'ouverture à temps plein de ces installations mobiles où se trouvent des enfants, qui auraient ainsi accès au liquide chimique nettoyant.

M. Gisiger répond que l'endroit choisi doit permettre à l'entreprise qui vidange d'accéder avec une petite camionnette.

Mme Wasem revient sur sa question, qui portait sur la facilité pour des enfants d'avoir accès au liquide chimique des WC, qui pourrait empêcher de faire poser ces installations. Elle n'a pas de réponse à ce sujet.

Comme M. Decurtins demande si ces WC fixes seront du même type que ceux posés sur la place des Aviateurs à Plan-les-Ouates, qui sont fermés et autonettoyants, M. Cheyroux répond que la commission propose actuellement un test temporaire. Le Conseil administratif déterminera la forme des WC fixes à la suite de ce test de 3 mois.

M. Decurtins indique que, selon son expérience des cabines bleues dans les festivals, il estime le test voué à l'échec.

M. Cheyroux rappelle qu'actuellement, ce sont les pelouses qui sont souillées, il préfère tenter ce test.

M. Mouton revient sur la discussion de la législature précédente, avec l'ouverture permanente de WC à l'école et au foot. Il a discuté avec plusieurs communiers, qui signalent que des WC manquent autant sur les lieux de loisirs qu'à proximité. Il voudrait savoir si la commission a abordé un éventuel travail des employés communaux suscité par ces WC mobiles, en plus d'un passage régulier de l'entreprise. Il ajoute, par rapport à la proposition de mettre des WC fixes au Couvert de Certoux, qu'il y en a déjà d'existants.

M. Decurtins indique qu'à son avis, le test n'a pas lieu d'être car il est persuadé que des WC sont utiles dans les espaces de loisirs. Ils peuvent être implantés de manière définitive directement.

¹ Dans le rapport, M. Cheyroux signale une inversion de la date de la 2^e séance indiquée: elle a eu lieu le 06-05-2021 et non l'inverse (05-06-2021), comme indiqué.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La discussion se poursuit sur la fréquence du nettoyage, son coût et l'intérêt du test, sa durée sur deux ou trois mois, le fait que les WC du Couvert de Certoux ne sont ouverts que pendant les manifestations et ne sont pas des toilettes publiques, d'où l'idée de la commission d'en ajouter, etc.

Mme Wasem rappelle que rien n'est inscrit dans le budget pour financer ce test et que la fréquence des nettoyages considérée comme suffisante ne correspond pas à une situation de pandémie, il faut envisager un passage quotidien. Elle s'interroge aussi sur le retour du test, sur quel(s) indicateur(s) se basera la Commission pour juger du succès ou non du test.

Comme la discussion se poursuit sur le test, sa durée, son évaluation, M. Cheyroux rappelle que la valeur du test était de répondre à un problème existant, et d'évaluer le retour sur la base des commentaires de la population, des usagers, de l'entreprise sollicitée. Il s'agit d'une installation temporaire sur laquelle il ne faut pas se focaliser, poursuit-il, ajoutant qu'il y aura de plus en plus de monde qui va utiliser ces espaces de loisirs et qu'il faudra apporter une installation fixe, réalisable d'ici un à deux ans, ce qui laissera le temps de l'inscrire au budget.

M. Scheib regrette que la formule des toilettes sèches n'ait pas été étudiée plus à fond par la Commission.

M. Cheyroux précise que la Commission a discuté de tout, mais n'a pas fait d'études poussées sur une seule formule. La commission attend une réponse de principe du Conseil sur le besoin de ce type d'installations, sachant que le Conseil administratif aura l'opportunité d'étudier la technologie la plus appropriée.

M. Gisiger précise que les tenanciers de buvettes en Ville de Genève ayant disposé de toilettes sèches pour le public, ont eu à constater que les gens mettent n'importe quoi dedans, ce qui occasionne énormément de travail par la suite.

M. Savigny souhaite préciser que, si le Conseil donne une mission au Conseil administratif, cela ne peut pas être de contacter une entreprise spécifique. C'est sur le principe que la mission doit être donnée. M. Savigny relève les éléments évoqués de nettoyage et de vidange qui, pour lui, sont deux éléments différents et qui appelle un troisième élément qui est le contrôle. Lequel permet aussi de quantifier l'utilisation de ces installations. Il confirme que rien n'est inscrit au budget et qu'en acceptant ce projet, le Conseil municipal accepte implicitement le dépassement budgétaire qui va avec, cas échéant lors du bouclage des comptes. Dans la troisième conclusion du rapport, il est demandé au Conseil administratif « d'implanter des WC », M. Savigny rappelle que le délibératif ne peut demander qu'une *étude d'implantation de WC* à l'exécutif. Il souligne par avance que pourrait se poser un problème d'autorisation d'un aménagement durable, car le secteur de la chapelle se trouve en zone agricole, et l'espace de pique-nique au bord de l'Aire est une zone de nature protégée. M. Savigny cite un responsable cantonal de ce type d'installations qui estime que les WC publics, comme les ascenseurs publics, sont des installations difficilement gérables. La nécessité reste toutefois un point important et des systèmes fixes nettoyés automatiquement régleraient la question de la propreté. Par ailleurs, un problème d'éclairage pourrait aussi se poser pour faciliter une utilisation la nuit. Tout cela fait partie de l'étude d'implantation, que l'administration examinera, conclut M. Savigny.

Mme Bourquin Guidi précise que les conclusions du rapport sont issues des discussions de la Commission et sont en escalier. Elle se demande comment va se dérouler le vote car il est possible d'être d'accord avec les deux premiers points mais pas avec le troisième.

M. Cheyroux propose la correction de la conclusion no 3 par : (...) *propose d'étudier l'implantation des WC publics...* et d'ajouter *d'accepter le dépassement de budget y relatif*, afin d'éviter tout équivoque.

Le Président souhaite faire voter les conclusions du rapport. Vu la demande de voter les conclusions point par point, le Président met aux voix cette proposition :

Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter les conclusions du rapport de la Commission Environnement intitulé « Salubrité » point par point.

Puis, il fait voter les conclusions, point par point comme suit :

- 1. Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de demander au Conseil administratif d'afficher au parc de Quédan et au bord de l'Aire les indications d'accès aux WC temporaires et fixes les plus proches (plan, horaires).**

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. **Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de demander au Conseil administratif de placer une cabine de WC mobile au parc de Quédan et une autre au bord de l'Aire durant l'été et de rapporter sur la pertinence de la mesure cet automne.**

A la demande du Président, M. Cheyroux reformule le point 3 comme suit, puis il est voté tel quel:

3. **Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de demander au Conseil administratif d'étudier l'implantation de WC publics extérieurs accolés d'une part à l'ancienne chapelle et d'autre part, au Couvert de Certoux.**

D. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Le Piano égaré

M. Delaude informe que, dans le cadre de l'exposition au bord de l'Aire, chaque commune a prévu une animation pendant la durée de l'exposition. A Perly-Certoux, ce sera le 21 juillet 2021 à 19h, un événement baptisé le Piano égaré. Il s'agit du remplacement de l'action culturelle « Jouez, je suis à vous », qui comprenait deux pianos disposés à deux endroits sur la commune en libre accès. La formule du piano partagé, pas très covid, a été transformée en un concert en un lieu secret, accessible depuis un lieu de rendez-vous connu et donné au public après inscription.

Comme M. Blanchard demande si ce sont des gens de la commune qui joueront, M. Delaude répond que non, le concert est déjà organisé, avec une cantatrice également.

b) Le Couffin

Mme Wasem revient sur l'accompagnement de la prestation de l'accueil familial de jour, suite au départ de la commune de l'association dédiée, AFJ-GSO. *Le Couffin*, association identique gérée par des magistrats de la Champagne, a accepté d'intégrer la commune de Perly-Certoux dans son cercle. Désormais, les accueillantes familiales de jour et les familles pourront s'adresser à cette association, les premières pour obtenir le soutien administratif à leur activité, et les seconds pour la garde de leur enfant, dès septembre 2021. Mme Wasem rappelle que la sortie de la commune de l'AFJ-GSO est effective au 1^{er} janvier 2022, les familles peuvent continuer de bénéficier des prestations de cette dernière jusqu'au 31 décembre 2021. Les deux accueillantes familiales actuelles de la commune pourront assurer le relais puisqu'elles poursuivront leur activité au sein du Couffin dès septembre 2021. Une information sera donnée aux parents et aux potentiel.le.s accueillant.e.s familiaux/ales en septembre 2021 par la responsable du Couffin.

M. Mouton demande qu'une information soit donnée avant, car en septembre, c'est un peu tard, la rentrée scolaire ayant lieu à fin août.

Mme Wasem explique que si les enfants scolarisés ne sont plus accueillis par l'AFJ-GSO, à Perly, les élèves vont poursuivre jusqu'à la fin de l'année civile avec les deux accueillantes en place. Les parents concernés sont déjà au courant.

M. Mouton demande si le Couffin assure une formation aux futurs accueillant.es familiaux/ales.

Mme Wasem répond que oui, mais la formation est gérée par le SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour), même si le but du Couffin est d'accompagner les personnes demandeuses de formation.

M. Mouton tient à remercier le Conseil administratif de la recherche faite pour remplacer la solution de l'AFJ-GSO.

c) Distribution en tout-ménage des sacs à compost renforcés est en cours (demande de Mme Meier lors de la séance du 29.4.2021)

Mme Wasem signale que peut-être, des membres du Conseil ont déjà reçu leur sachet de sacs compostables renforcés dans leur boîte à lettre, avec un flyer d'accompagnement. La distribution se poursuit la semaine suivante, elle est effectuée par des jeunes dans le cadre de la prestation « Petits jobs » chapeautée par la FASE.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

E. Propositions individuelles et questions

a. Dates à retenir

Le Président rappelle la sortie du Conseil municipal, prévue du 3 au 5 septembre 2021 avec un rendez-vous fixé au vendredi 3 septembre à 16h30, dans le parking derrière la mairie.

Le repas des commissions est fixé au vendredi 17 septembre à 19h, au Café de Certoux.

Les retrouvailles de la sortie du Conseil municipal de 2020 sont agendées au mardi 12 octobre 2021, à 19h30. Des détails seront transmis en temps voulu.

Le mardi 24 août 2021, projection de deux films, « Titeuf » à 16h, et à 21h, « L'Ordre divin » en un lieu qui sera communiqué plus tard, dans le cadre d'un événement baptisé « Les communes font leur cinéma ».

b. Projet intergénérationnel

Mme Trono, présidente de la Commission Enfance et Jeunesse, rappelle ce projet mené avec la Commission des Affaires sociales, qui consistait en un atelier d'écriture de courriers échangés entre une classe de 7P et des Seniors de la commune. Ce projet est à bout touchant. L'enseignante a tenu à terminer ce projet avec une carte personnalisée de chaque élève, un document résumant comment la classe a perçu le projet ainsi qu'un mot de sa part, le tout adressé aux Aînés dans le cadre d'un dernier courrier. Les deux Commissions se sont demandé si elles devaient faire un cadeau pour chaque enfant. Ayant obtenu l'accord de leur enseignante, la Commission leur offrira un stylo en bois gravé en souvenir de ce projet. Mme Trono regrette qu'une rencontre n'ait pas pu avoir lieu entre participants en raison des mesures sanitaires. L'enseignante souhaite reconduire cette formule l'an prochain, avec un second enseignant. Les Commissions réfléchiront sur la manière de reconduire ce projet avec 40 Aînés. Un courrier officiel sera envoyé aux Aînés pour les remercier d'avoir participé à ce projet.

c. Education citoyenne des 8P

Les trois classes de 8P se sont engagées dans ce projet dès le mois de septembre 2020. Ils ont travaillé sur le thème de la tolérance, thème qui touchait le plus les 60 élèves. Ils ont décidé de faire des interviews de dix personnes de la commune sur ce thème. Les personnes ont été interviewées sur divers sujets relevant de la discrimination, soit religieuse, de genre, de profession ou liée à un choix de vie. Ils ont ainsi interviewé une femme éboueuse, un SDF, une femme voilée, entre autres. Tous ont été ravis de l'expérience. Le résultat donne dix portraits représentés sur des affiches de format mondial, exposées sur la salle de gym et visibles de l'extérieur. Mme Trono indique que les 8P ont prévu des ateliers thématiques avec les autres enfants de l'école, pour expliquer leur projet. Bien que destinée aux écoliers, Mme Trono suggère qu'une exposition puisse aussi être organisée en septembre, afin qu'elle soit partagée avec la population.

M. Blanchard demande si les supports des votations pourraient être utilisés pour ces affiches.

Mme Trono indique que ce sera à voir avec les enseignants.

M. Cheyroux trouve ce projet superbe, et très citoyen. La commune devrait donner un retour sur ce projet sous la forme d'une missive, pour marquer une reconnaissance à l'égard de ce travail, pour le saluer. Il suggère d'utiliser la Maison de la Douane pour cette exposition.

Mme Habiakare a eu la chance de lire une affiche, elle a trouvé le résultat très émouvant et estime important de faire la promotion de ces affiches qui concernent tout le monde, et pas seulement les jeunes.

d. Etude de remplacement de deux places de stationnement en parking à vélos

M. Hilty, président de la Commission des Sports, revient sur le mandat donné à la commission d'étudier la transformation de deux places de stationnement du parking du foot en parking à vélos. Après examen, l'ensemble des membres a trouvé plus pertinent de réfléchir à l'échelle de la commune et demande le renvoi du mandat à une autre commission, par exemple, celle des Routes ou de l'Aménagement.

Le Président fait voter le renvoi de cette étude à la Commission de l'Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Par 16 voix « pour » et une abstention, le projet d'étude globale sur la commune des places de stationnement pour vélos est renvoyé à la Commission de l'Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité.

e. Casquettes du 60^e du FCPC offertes

M. Hilty explique que ces casquettes ont été créées pour fêter le 60^e du Club de football, qui n'a pu avoir lieu en 2021, en raison de la pandémie. Il profite d'avoir la parole pour informer que l'équipe des Seniors 40+ va jouer la finale de la Coupe Suisse à la Maladière, à Neuchâtel, contre un club de St-Gall. A nouveau, une équipe fait briller le nom de Perly-Certoux dans notre beau pays. Il tiendra le Conseil informé du résultat.

f. Date du Bicentenaire + 1

Mme Fournier informe le Conseil que la date retenue pour la célébration du Bicentenaire de la commune est le week-end des 25 et 26 juin 2022.

Mme Trono fait valoir que le mois de juin est dévolu aux associations, qui n'ont rien pu faire depuis deux ans. Elle se demande pourquoi septembre, plébiscité par le Conseil municipal, n'a pas été retenu.

Mme Fournier répond que le Conseil municipal peut donner son avis, mais pas décider de la date. De nombreuses associations ont été contactées et ont donné un retour positif sur leur participation au Bicentenaire. La fête du Bicentenaire est aussi perçue comme un événement majeur, qui va drainer beaucoup de monde, notamment par le biais de la participation de l'école. Or, l'école n'est pas opposée à septembre, mais ce mois ne fait pas sens car la préparation aura lieu pendant l'année scolaire et les vacances d'été vont faire oublier des choses. Sans compter les 8P qui quittent l'école. Mme Fournier réitère que les associations n'ont pas mis dos au mur à l'idée d'une fête en juin.

M. Gisiger souhaite que les associations puissent faire leurs manifestations en 2022, et ne pas les bloquer car il y a le Bicentenaire. Il pense particulièrement à Rock en l'Aire.

Mme Fournier précise que l'association mentionnée par M. Gisiger est invitée à venir jouer sur scène. Elle estime que les associations peuvent trouver leur place soit au sein de l'événement, soit autour, des aménagements sont possibles. Elle ajoute qu'il n'y a personne de bloqué à cause de la date du Bicentenaire.

M. Gisiger, appuyé par Mme Trono ensuite, signale que le Couvert de Certoux était bloqué en prévision du Bicentenaire, pour d'éventuelles répétitions. Il estime que ce n'est pas une raison valable de laisser tomber Rock en l'Aire. Un reproche qui s'adresse à l'administration communale.

M. Delaude répond qu'aucune association n'a été empêchée de faire son événement en raison du Bicentenaire. Si les associations n'ont rien fait, c'est en raison de la pandémie.

M. Martignoni propose que les associations puissent faire leur événement en septembre. Année Bicentenaire, année exceptionnelle, tout le monde peut faire un effort, des manifestations en septembre, cela rendra la reprise scolaire joyeuse.

M. Hilty revient sur les manifestations qui permettent aux associations des rentrées financières qui comptent dans leur budget. Il soutient M. Gisiger sur le fait que le Bicentenaire ne doit pas empêcher les associations d'accéder au matériel, ce qui avait été annoncé au FCPC, et de pouvoir organiser leurs événements.

M. Delaude précise qu'en temps voulu, la commune regardera avec les communes voisines pour emprunter du matériel complémentaire.

g. Absence de poubelles au tennis club

Mme Fournier relaie le mécontentement de citoyens à propos du retrait des poubelles de la zone de pique-nique près du Couvert de Certoux et du tennis club, en raison du Covid. Elle partage leur avis et trouve que c'est un non-sens. Les déchets sont abandonnés sur place, c'est un dépotoir certains jours.

Mme Wasem précise que le retrait des poubelles n'était pas lié au Covid. Les employés communaux ont remarqué une très nette amélioration une fois les poubelles enlevées dans la zone de pique-nique au bord de l'Aire. La période Covid marque une forte augmentation des déchets constatée partout dans le canton. C'est choquant, mais on espère que les choses reviendront à la norme quand la situation s'améliorera. Actuellement, prendre des décisions est difficile car la période n'est pas celle d'une situation habituelle. Mais la commune va réaliser des affiches pour inciter les citoyens à amener leurs sacs de déchets dans les écopoints qui sont proches des aires de détente communales.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Fournier souhaite comprendre : en ville, quand on installe des places de jeux, on met des poubelles. Ici, les poubelles sont enlevées. Elle ne comprend pas et espère qu'elles seront remises en place.

M. Savigny intervient. A l'endroit spécifié par Mme Fournier, quelques poubelles de tri étaient installées qui débordaient. Or, les gens se trouvent à 30 secondes d'un écopoint qui n'a pas de problème d'absorption de déchets. Des informations ont été posées sur les tables, qui indiquent cet écopoint. Il préconise que ce soit par l'information, qui peut être améliorée, que le problème peut être résolu.

Mme Fournier estime qu'il vaudrait mieux rajouter des poubelles à cet endroit.

M. Delaude indique que la Ville de Genève fait une communication très forte dans ses parcs et au bord du lac, car c'est devenu n'importe quoi. Les gens se sont rapprochés de la nature mais ne parviennent pas à la respecter. Probablement, les panneaux mis au tennis ne sont pas assez visibles, mais des gens ont déposé leurs sacs de déchets sous le panneau qui indiquait que l'écopoint était à moins de 100m. On a un problème de gens qui estiment que c'est à d'autres de ramasser. On peut discuter d'infrastructures, de communication, mais il y a un moment où les gens doivent se responsabiliser différemment. Des rondes de police ont été demandées, car on ne peut pas laisser les gens faire n'importe quoi. La multiplication des poubelles, c'est bien mais il faut aussi les vider. Il faut en tenir compte dans la réflexion. La commune demande aux gens qui mettent leurs déchets dans un sac poubelle de le porter dans un écopoint, cela ne paraît pas être une demande extravagante.

h. Panneaux de format mondial

Mme Fournier souhaiterait que la commune se dote de panneaux d'un format mondial, un sujet qu'elle avait déjà évoqué au Conseil, à poser quelque part et qui pourraient servir à plusieurs occasions. Elle relaie une demande de la Mémoire de Perly-Certoux, qui voudrait préparer une exposition pour le Bicentenaire en amont, et exposer en divers endroits de la commune. Il s'agirait d'éléments de mobilier urbain, dans le coût ne serait à la charge ni du Bicentenaire, ni de la Mémoire de Perly-Certoux, qui serait utilisable par d'autres.

M. Delaude ne se souvient pas du point et de la nécessité de panneaux d'affichage de format mondial pour l'extérieur. Il se propose de revoir cela avec le Comité du Bicentenaire.

Mme Wasem indique que des panneaux de ce type peuvent être loués à la SGA. Elle se souvient que la discussion à ce sujet était informelle et invite qui de droit à formuler une demande officielle, avec le nombre de panneaux souhaités.

i. Promotions citoyennes communales

Revenant sur l'invitation de la Ville de Genève mentionnée plus haut, Mme Habiakare demande si les jeunes de Perly-Certoux seront accueillis par la commune comme d'ordinaire.

Mme Wasem affirme que oui, les deux choses sont différentes. La cérémonie au Victoria-Hall est cantonale, les jeunes de la commune sont invités par les Autorités distinctement. En 2021, l'invitation communale est prévue en novembre.

M. Delaude souhaite faire une information sur le fait que le 60^e anniversaire du FCPC marque la fin du mandat du Comité actuel. Il tient à remercier le Comité sortant pour le gros travail accompli ainsi que les succès sportifs et informe que le Conseil administratif a rencontré le nouveau Comité.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite un bel été à toutes et tous, et clôt la séance à 22h11.

Le Président
Alan Torselletti

Le Vice-Président
Michel Mouton

Le Secrétaire
Jacques Nierlé